MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service des données et études statistiques

REBASEMENT DU BILAN DE LA CIRCULATION EN 2020 ET 2021

Notice méthodologique

(septembre 2021)

La Commission des Comptes des Transports de la Nation a publié en 1991 le premier bilan de la circulation. Depuis, ce bilan fait l'objet de « rebasements » périodiquement, tous les 10 ans environ, pour prendre en compte l'évolution des sources d'informations. Ce document présente les grands principes et résultats de la dernière révision du bilan, menée en deux étapes, en 2020 et 2021.

1. Les étapes du rebasement

La première étape du rebasement a concerné la période 2012-2019. Les nouvelles séries du bilan de la circulation, publiées en 2020, s'appuient principalement sur un nouvel outil de mesure du parc automobile et de la circulation : le Répertoire Statistique des VEhicules ROutiers (RSVERO) du SDES, qui combine les informations des certificats d'immatriculations et celles des contrôles techniques. Ce nouveau dispositif apporte une connaissance très fine et nouvelle du parc roulant et permet une meilleure estimation des kilométrages parcourus, pour chaque type de véhicule routier (hors deux-roues, qui ne font pas l'objet de contrôles techniques).

La deuxième étape du rebasement a consisté à reconstituer des séries longues du bilan de la circulation depuis 1990, publiées en 2021 :

- Pour les véhicules légers (voitures particulières et véhicules utilitaires légers), la rétropolation 1990-2011 s'est appuyée sur les évolutions de parc et de parcours moyen de l'ancienne base du bilan de la circulation, bien estimées jusqu'en 1999, dernière année d'existence de la vignette annuelle obligatoire pour chaque véhicule. Ainsi, les données de 1990 à 1999 restent inchangées. En revanche, les données de 2000 à 2011 ont été rétropolées en appliquant, pour chacun de ces indicateurs, une homothétie pour raccorder l'ancienne base à la nouvelle base.

La formule est la suivante :

$$Indicateur_{Année\ N}^{NouvelleBase} = Indicateur_{Année\ N}^{AncienneBase} \times \frac{Indicateur_{2012}^{NouvelleBase}}{Indicateur_{1999}^{NouvelleBase}}^{\frac{(Année\ N-1999)}{(2012-1999)}}$$

- Pour les véhicules lourds, la rétropolation 1990-2011 du parc s'est appuyée sur une méthode équivalente. S'agissant des parcours moyens, on se fonde de 2007 à 2011 sur les parcours annuels moyens estimés à l'aide des données de contrôles techniques, annuels pour les poids lourds. Pour la période antérieure, de 1997 à 2006, les parcours moyens ne sont pas disponibles. Ils sont alors déduits du parc et de la circulation, rétropolée pour sa part en appliquant, de proche en proche, les évolutions annuelles de l'ancienne base. De 1990 à 1996, les niveaux de circulation, qui avaient été estimés dans la base 1996 à partir d'une synthèse de sources (recensements ponctuels de la circulation sur le réseau routier national, enquête TRM, etc…), sont inchangés. Les parcours moyens sont de nouveau déduits de la circulation et du parc.

2. L'impact du rebasement sur la circulation routière, sur le parc et sur les parcours moyens

La nouvelle méthodologie conduit à une révision à la hausse de 2,3 % de la circulation routière pour l'année 2018 (dernière année disponible dans l'ancienne base), soit 620 milliards de véhicules-kilomètres, contre 606 Md véh-km dans l'ancienne base (*graphique 1*).
La plus forte révision concerne les voitures particulières, dont la circulation est revue à la hausse de 5,3 % pour l'année 2018, soit 452 milliards de véhicules-kilomètres, contre 429 Md véh-km dans l'ancienne base.

Graphique 1 : effet du rebasement sur la circulation routière selon le type de véhicules
En Md de véh-km

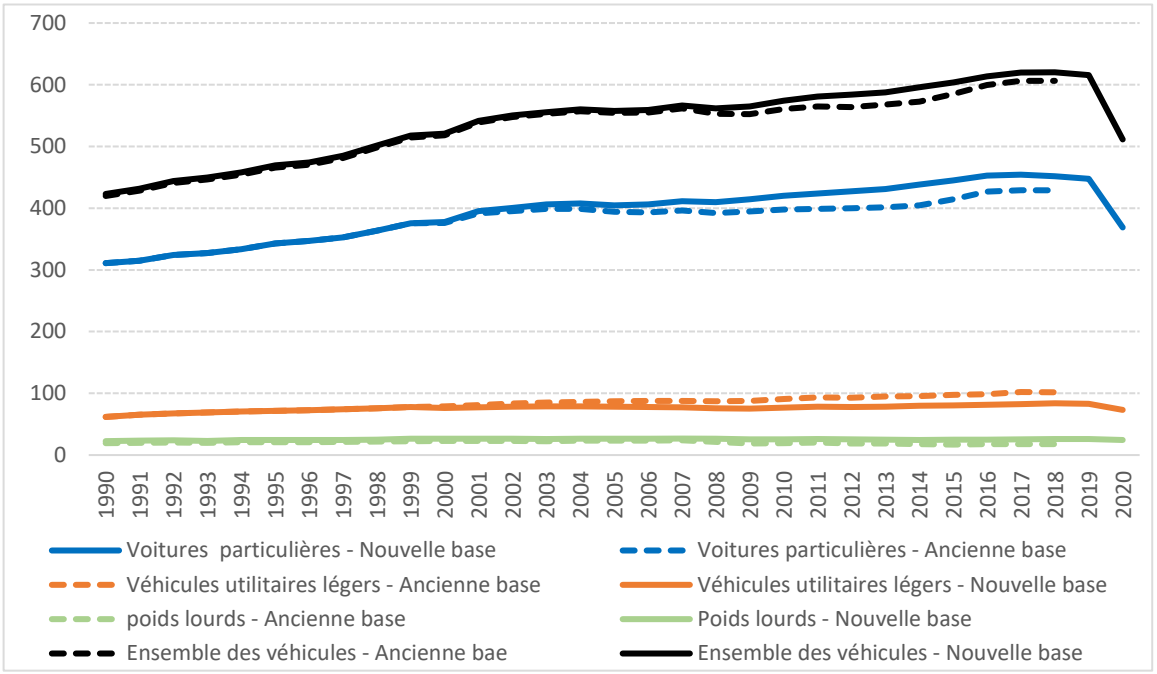

Sources : *SDES-Bilan de la circulation d'après SDES, CCFA, Setra, Asfa, Kantar-Worldpanel, TNS-Sofres, CPDP ; SDES-Bilan de la circulation, données provisoires pour 2020*

Voitures particulières

La révision à la hausse de la circulation des voitures particulières est consécutive à la révision à la hausse du parc à partir de 2000, pour les motorisations diesel et, dans une moindre mesure, essence (*graphique 2*).

Graphique 2 : effet du rebasement sur le parc de voitures particulières selon le type de motorisation
En milliers de véhicules

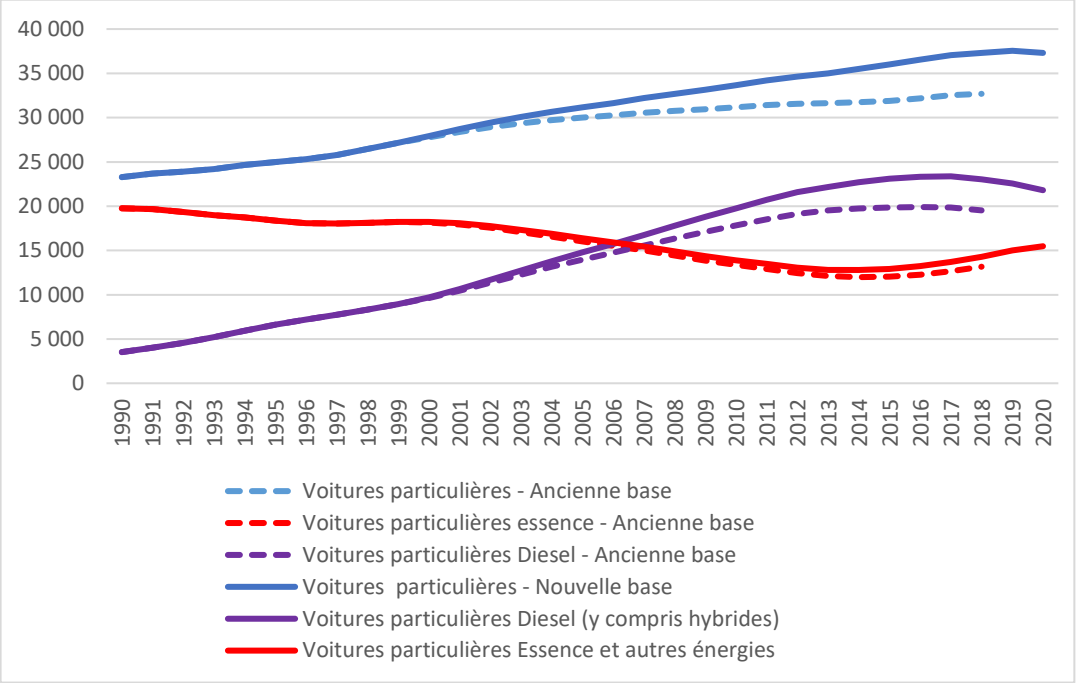

Sources : *SDES d'après CCFA, SDES-Bilan de la circulation*

Cette révision du parc est seulement partiellement compensée par la révision, de moindre ampleur, à la baisse des parcours annuels moyens, principalement pour les motorisations diesel (*graphique 3*).

Graphique 3 : effet du rebasement sur le parcours moyen des voitures particulières selon le type de motorisation
En km

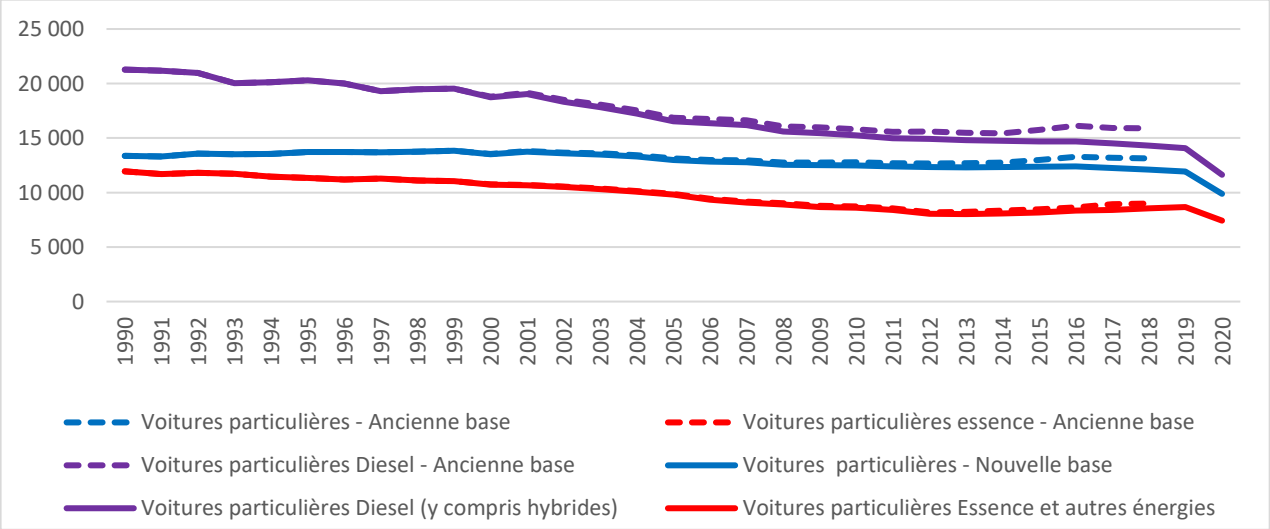

Sources : *SDES-Bilan de la circulation d'après SDES, CCFA, Setra, Asfa, Kantar-Worldpanel, TNS-Sofres, CPDP ; SDES-Bilan de la circulation, données provisoires pour 2020*

<u>Pour les autres types de véhicules</u>

La circulation des véhicules utilitaires légers est revue à la baisse, sous le double effet de la révision à la baisse du parc (*graphique 4*) et des parcours moyens à partir de 2000 (*graphique 5*).
La circulation des poids lourds est revue à la hausse sous l'effet du relèvement des parcours annuels moyens sur toute la période (*i.e.* depuis 1990) et, de façon plus marginale, du parc depuis 1999.

Graphique 4 : effet du rebasement sur le parc de véhicules utilitaires légers et de poids lourds
En milliers de véhicules

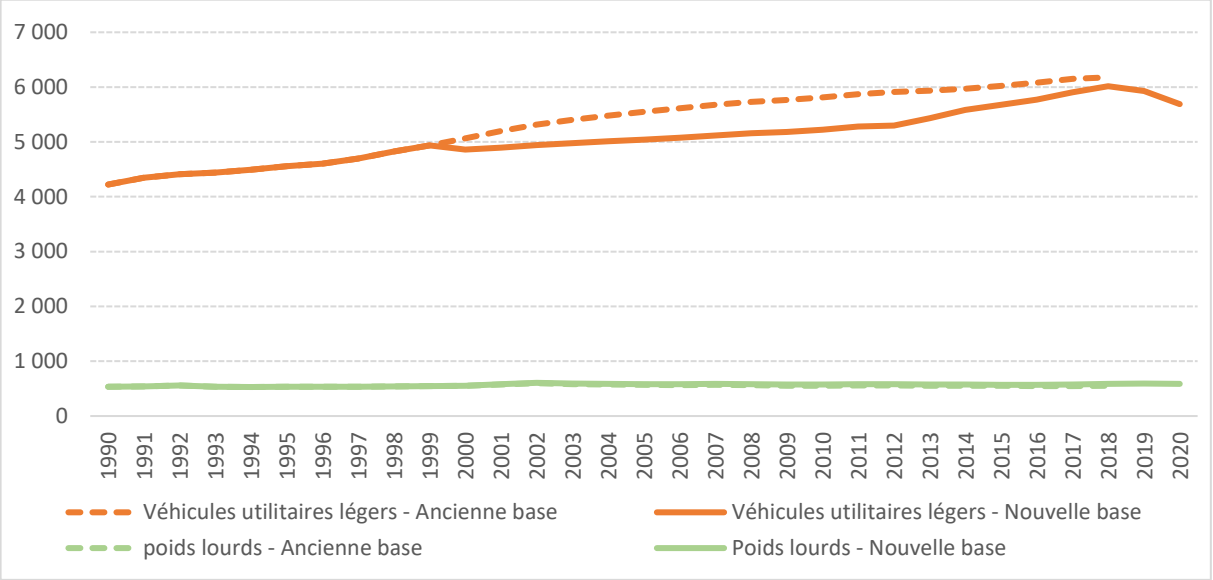

Sources : *SDES d'après CCFA, SDES-Bilan de la circulation*

Graphique 5 : effet du rebasement sur le parcours moyen des véhicules utilitaires légers et des poids lourds
En km

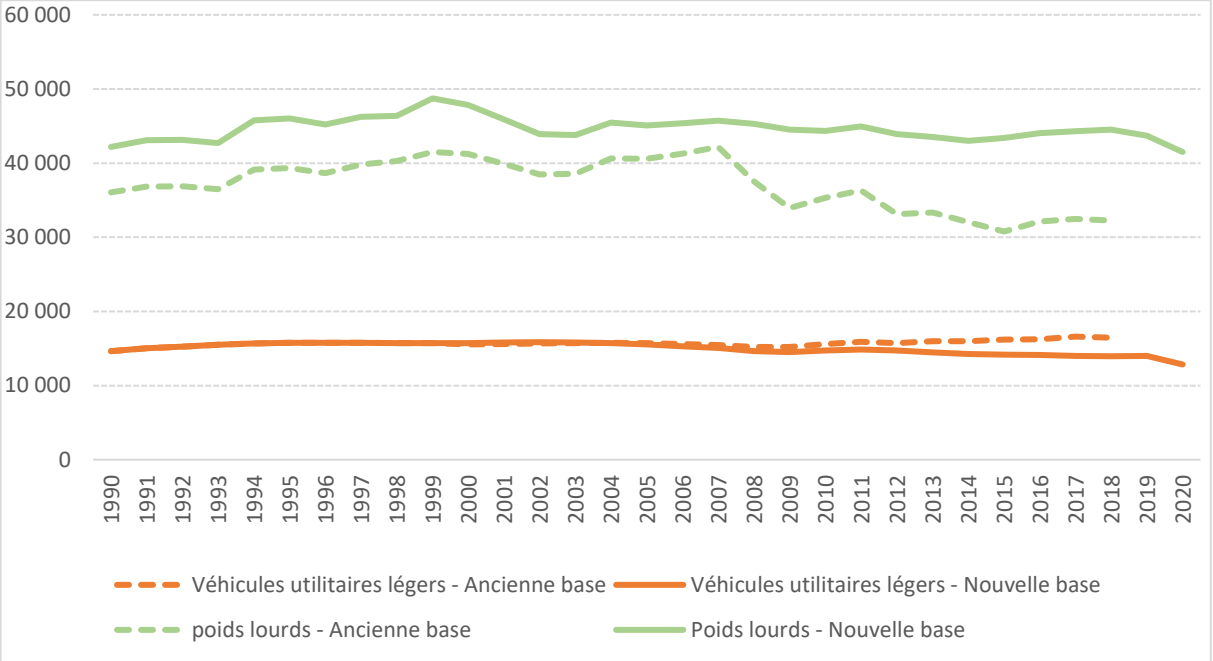

Sources : *SDES-Bilan de la circulation d'après SDES, CCFA, Setra, Asfa, Kantar-Worldpanel, TNS-Sofres, CPDP ; SDES-Bilan de la circulation, données provisoires pour 2020*

LE CHAMP

Le bilan de la circulation fait état de la circulation routière réalisée en France métropolitaine ainsi que de la consommation de carburant imputable à cette circulation. Tous les véhicules sont concernés : voitures particulières, véhicules utilitaires légers, poids lourds, autobus et autocars et motocycles. La circulation des véhicules étrangers sur le territoire métropolitain fait également partie du champ du bilan de la circulation ; a contrario, les trajets à l'étranger des véhicules immatriculés en France en sont exclus. S'agissant des trajets entre la France et l'étranger, seule la partie du trajet réalisée en France est comptabilisée.

LES INDICATEURS

Le parc annuel moyen correspond au nombre de véhicules en circulation pondérés par la durée pendant laquelle ils ont circulé dans l'année. Ainsi, un véhicule immatriculé en décembre de l'année N aura roulé seulement un mois durant cette année et sera compté pour 1/12. Un véhicule ayant circulé toute l'année compte pour un.

Le parcours annuel moyen correspond au nombre moyen de kilomètres réalisés par un véhicule.

La circulation routière intérieure est mesurée en véhicules-kilomètres et correspond à l'addition de l'ensemble des trajets des véhicules routiers réalisés sur le territoire métropolitain :

- Elle est calculée, pour les véhicules immatriculés en France métropolitaine, en faisant le produit du parc annuel moyen de véhicules et de leur parcours annuel moyen.
- Le parc des véhicules immatriculés à l'étranger circulant en France métropolitaine n'étant pas connu, la circulation de ces véhicules est estimée directement en combinant diverses sources d'informations (enquête Suivi de la demande touristique, enquête Eve, enquête TRM européenne notamment).

La consommation unitaire de carburant d'un véhicule est mesurée en L/100km.

La consommation routière sur le territoire correspond à la consommation de carburants pour tous les trajets réalisés en France métropolitaine. Elle est égale au produit de la consommation unitaire de carburant et de la circulation.

Commissariat général au développement durable
Service des données et études statistiques
Sous-direction des transports
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr